

MAIRIE
DE
VILLARIÈS



31380

Téléphone 05 61 84 98 90

Télécopie 09 72 39 44 84

e-mail : francoisc.roumagnac@villarica.com

ARRETE MUNICIPAL N° 2020/004
FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE LES COQUELICOTS

Le Maire de la Commune de VILLARIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

Vu la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le protocole sanitaire pour la réouverture des écoles, collèges et lycées publié par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse le 4 mai 2020 et notamment le Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires annonçant les prescriptions à respecter pour la réouverture, à compter du 11 mai des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que, parmi ces prescriptions, il est notamment prévu :

- Le maintien de la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires etc. ...)
- Le lavage des mains pendant au moins 30 secondes, à minima, à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe, notamment après les récréations, avant et après chaque repas, avant d'être allé aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès son arrivée au domicile,
- Que les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation,
- Le port d'un masque « grand public » obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées... sauf pour les enfants de maternelle,
- Que le nettoyage et la désinfection doivent être effectués « plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, mais également sur les surfaces et objets fréquemment touchés et notamment les sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs et aux points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs etc.

- L'adaptation du dortoir aux temps de sieste pour assurer la distanciation physique et le respect des consignes sanitaires ; port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants en permanence,
- Le respect, entre autre, des gestes barrière et de la distanciation physique pendant la récréation

Considérant, après constat des moyens et des lieux :

- Vu les contraintes sanitaires strictes imposées,
- Vu des risques de contamination qui ne peuvent être exclus,
- Vu la responsabilité qui découlerait sur tous d'une éventuelle contamination,
- Vu la difficulté de faire respecter à des enfants les gestes barrières indispensables à la limitation de la circulation du virus dans l'école et à la cantine,
- Vu le manque de moyens humains pour l'encadrement et l'asepsie des locaux,

Après de multiples réflexions entre élus, personnels éducatifs, inspecteur d'Académie, responsable de l'Association Loisirs Education & citoyenneté,

Vu la décision prise le 6 mai 2020 entre les maires du Regroupement Pédagogique BAZUS-GARGAS-VILLARIES

ARRETE

Article 1 : L'école maternelle Les Coquelicots, ne rouvrira pas le 11 mai 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Le présent arrêté devient exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat et son affichage en mairie.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale

Fait à VILLARIES,
Le 7 mai 2020
Le Maire,
Léandre ROUMAGNAC.



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.